



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

Conseil syndical du 04 mai 2016 Compte rendu

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016
011	Charges à caractère général	10 510,37 €	
012	Frais de personnel et charges assimilées	29 439,33 €	
023	Virement à la section d'investissement	72 910,71€	
74	Dotations, subventions et participations		112 860,41€
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		112 860,41 €	112 860,41€
CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2016
021	Virement à la section d'investissement		72 910,71€
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			72 910,71€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 2016.042 : Remboursement des frais de carburant engagés pour les véhicules de services aux agents.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais de carburant liés aux véhicules de services aux agents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et des Ecrins sur présentation de justificatifs.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Programmes & Projets

Délibération N° 2016. 043 : Bois Ingénierie 2017-2018 - Demande de subvention dans le cadre des stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'approuver la présentation du projet de l'opération « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras » pour les années 2017-2018 ; que le PETR soit chef de file du projet ; approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'étude AMO	10 000€	Union Européenne	47 500 €
Dépenses de communication de l'opération	4 000 €	Région	28 500 €
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	3 000 €	Autofinancement	19 000 €
Dépenses de personnel	78 000 €		
TOTAL	95 000 €	TOTAL	95 000 €

autorise le Président à solliciter le montant de 47 500 € de subvention au titre du FEADER ; autorise le Président à solliciter le montant de 28 500€ de subvention au titre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; autorise le Président à signer tous courriers, demandes de subvention, conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 18H15.